



COMMUNE DE CAPESTERRE
DE MARIE-GALANTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 28/12/2023	
Reçu en préfecture le 28/12/2023	
Publié le 2023/PV-1	
ID : 971-219711082-20231227-DELIB09_01-DE	

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 DECEMBRE 2023

SEANCE N°08

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, vendredi huit du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, après convocation, le Conseil Municipal de la Commune de Capesterre de Marie-Galante s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale de Monsieur le Maire, Jean-Claude MAËS.

Etaient présent(e)s : Monsieur Jean-Claude MAËS – Monsieur Jacques MALADIN – Madame Francette JACQUES – Monsieur Anne-Victor RIPPON – Madame Betty ABATAN – Monsieur José ROMAIN – Madame Ernestine RIPPON – Monsieur Jean-Luc COLONNEAU – Monsieur Symphorien Edouard DARIN – Monsieur Enor CARABIN – Monsieur Surgy CARABIN – Madame Catherine SILDILLIA.

Absent(e)s excusé(e)s : Madame Manuella BOËCASSE – Madame Karine CASTANET – Madame Catherine LOMBARD – Monsieur Josselyn NOËL – Madame Sabrina ASTASIE.

Absent non excusé : Monsieur Marius OSSEUX.

Retards : Monsieur Jean-Pierre CASTANET est arrivé à 19h00
Madame Kénia MALADIN-NEBOT est arrivée à 18h48
Madame Livie ZODROS est arrivée à 19h05
Madame Betty BESRY est arrivée à 19h10
Monsieur Patrick NOËL est arrivé à 19h00

Pouvoirs : Madame Manuella BOËCASSE à Monsieur Jean-Pierre CASTANET.
Madame Catherine LOMBARD à Monsieur José ROMAIN.
Monsieur Josselyn NOËL à Monsieur Anne-Victor RIPPON.
Madame Sabrina ASTASIE à Monsieur Jean-Claude MAËS.

Nombre de membres : En exercice : **23** Présents : **17** Suffrages exprimés : **21**

Convocation : Envoyée le 04/12/2023

Affichage : 18/12/2023

Après avoir procédé à l'appel des membres, le quorum étant atteint, l'assemblée pouvant valablement délibérer, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal.

Désignation d'une secrétaire de séance : Madame Francette JACQUES à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T)

Assistaient en outre : Madame Céline BADE, Directrice de cabinet – Madame Suzette COUDOUX, Directrice Générale des Services – Monsieur Jean-Paul LENGRAI, Service comptabilité.

Au préalable Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1°) Approbation du procès-verbal de la séance du N°7 du 06 Octobre 2023,
- 2°) Décision modificative N°1,
- 3°) Questions diverses.

Au préalable Monsieur le Maire informe l'Assemblée avoir reçu les demandes de :

- Madame Livie ZODROS qui souhaite présenter un projet autour de la lecture et avoir des informations sur l'état des lieux des barrages anti-sargasses et le fait qu'il y ait qu'une seule compagnie maritime.
- Madame Betty BESRY propose de faire une présentation de l'espace de vie sociale mis en place par l'association « Ambition Marie-Galante ».

Il informe l'assemblée du traitement de ces points dans les questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du N°07 du 06 octobre 2023

Le procès-verbal de la séance N°07 en date du 06 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Décision modificative N°1 – Exercice 2023

Conformément à l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes ont la possibilité de voter des documents budgétaires complémentaires au Budget Primitif.

L'élaboration de cette décision modificative N°1 se justifie principalement par :

- L'affectation des dotations des fonds de péréquations ;
- L'affectation du solde de la subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) 2019 pour l'opération « travaux de grosses réparations en mairie » ;
- L'attribution d'une aide européenne au titre du Fonds Social Européen (F.S.E) dans le cadre de l'opération « Acquisition de matériels informatiques et bureautiques » ;
- L'affectation du solde des allocations compensatrices au titre de l'année 2023 ;
- L'affectation de la réserve des 4% de l'octroi de mer (solde 2022) ;
- Les ajustements budgétaires nécessaires.

La Décision Modificative n°1 de l'exercice 2023 s'élève à la somme de **344 496,22€** dont 201 689,75 € pour le fonctionnement et 142 807,22 € pour l'investissement.

Compte tenu des sommes disponibles, il est proposé :

- D'inscrire en section de « Fonctionnement » des dépenses nouvelles, soit 201 689,75€ réparties au :
 - Chapitre 011 - Charges à caractère général : 101 689,75€,
 - Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 100 000€,

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles proviennent essentiellement après réception des documents définitifs, de l'octroi de mer, des Taxes directes locales ainsi que des allocations compensatrices de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Elles sont réparties comme suit :

- Chapitre 013 – Atténuations de charges : 30 000 €,
- Chapitre 73 – Impôts et taxes : 70 000 €,
- Chapitre 74 – Dotations subventions et participations : 86 289,75 €,
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 15 400 €.

On note l'arrivée de Madame Kénia MALADIN-NEBOT à 18h48 ce qui ramène le quorum à 13 présents.

Quant à la section « d'Investissement », la Décision Modificative n°1 – Exercice 2023, intègre une majoration de 142 807,22 € due principalement à l'inscription du solde de la D.E.T.R 2019, ainsi que l'attribution d'une aide FEDER-FSE au titre du programme 2014-2020 pour l'achat de matériels informatiques et bureautiques.

La commission lors de sa séance de travail du vendredi 1^{er} décembre 2023 émet un avis favorable à ce projet de décision modificative.

ECHANGE

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, procède au vote de cette décision modificative N°1- Exercice 2023.

3. Questions diverses

Monsieur le Maire poursuit la séance en donnant la parole aux membres ayant soumis quelques interrogations.

Monsieur José ROMAIN informe sur l'organisation de la traditionnelle journée « Les foulées Marie-Galantaises » qui se dérouleront le 16 décembre 2023.

On note l'arrivée de Messieurs Jean-Pierre CASTANET et Patrick NOËL à 19 h00.

Dans le cadre du partenariat de la collectivité avec le Club Soroptimist de Marie-Galante, Monsieur le Maire invite Mme Catherine SILDILLIA, Présidente du Club a donné plus d'information sur le mouvement « ORANGER LE MONDE ».

Madame Catherine SILDILLIA, remercie la commune de s'être inscrite dans cette démarche « ORANGER LE MONDE » qui consiste à illuminer les bâtiments publics du 25 novembre au 10 décembre 2023. Cette action est mise en œuvre par l'ensemble des Clubs du monde entier, notamment les sept Clubs Soroptimist de la Guadeloupe et vise à militer contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Elle félicite toutes les communes ayant pris part à cette action telles que Baie Mahault, Deshaies, le Moule, Saint-Claude, Gourbeyre et le Conseil Départemental. Le Lycée aussi a joué le jeu et ainsi que quelques organismes.

Elle précise que cette campagne se termine avec une grande rencontre au ciné théâtre du Lamentin, le dimanche 10 décembre 2023. Cette importante cause est défendue par les clubs tout au long de l'année.

Monsieur le Maire confirme que cette cause est juste. Divers types de violences sont recensés sur notre territoire. La collectivité invite à la création d'un partenariat avec le CCAS de Capesterre de Marie-Galante

pour travailler et sensibiliser chacun sur cette question. L'éducation, l'école, beaucoup la cause des violences dans les familles.

Madame Livie ZODROS arrive à 19h05.
Elle est invitée à prendre la parole.

A/ Information sur le dispositif « Filet sargasse »

Monsieur le Maire informe que, à la suite des dégâts causés par la tempête, des mesures ont été prises par l'Etat pour faire réaliser les réparations par l'entreprise « FILET DROM ». Des procédures seront inscrites dans le Plan Communal de Sauvegarde pour les mettre en drapeau à l'annonce des aléas. Ils seront de nouveaux installés au mois de décembre pour le Port de Pêche et à Petite-Anse, au cours du premier trimestre 2024.

Madame BESRY arrive à 19h10.

B/ Présence d'une seule compagnie maritime

Monsieur le Maire signale que ce dossier relève de la compétence du secteur privé. Toutefois, il indique qu'entre Marie-Galantais, il convient de nous organiser et de nous prendre en main. Il déplore la situation laissant place à des conditions de voyage difficiles voire inhumaines, notamment pour les personnes à mobilité réduite et les séniors. La continuité territoriale doit se poursuivre avec l'Etat au-delà des instances majeures. Face à ce problème, étant un frein pour le développement économique de Marie-Galante, un collectif a été créé pour la mise en place de plus de rotations plus régulières.

Madame Catherine SILDILLIA requiert si les élus ne peuvent pas demander la mise en place de deux rotations supplémentaires.

Monsieur le Maire informe que cette requête a déjà été portée par les élus, mais la compagnie fait prévaloir ses garanties de paiement.

Madame Catherine SILDILLIA fait part de l'expérience d'un proche qui devait être hospitalisé en Guadeloupe. Tous les hélicoptères étaient en panne. Elle demande s'il n'est pas possible d'avoir un avion d'urgence. On ne se sent pas en sécurité et on n'a pas le droit d'être malade à Marie-Galante.

C/ Projet autour de la lecture

Madame Livie ZODROS affirme que les résultats nationaux montrent que les élèves ont de plus en plus des difficultés à la lecture et à la compréhension.

L'Union départementale des associations familiales de la Guadeloupe (U.D.A.F) comprend des bénévoles de plus de 50 ans qui, dans l'une de leur mission visant à rendre services aux familles et aux personnes vulnérables, font la lecture aux enfants

Le but poursuivi est de faire de la lecture un plaisir. Elle propose la mise en place d'actions avec la bibliothèque sur ce sujet.

Une évaluation permettra de mesurer les effets obtenus des suites des actions mises en œuvre. Cela suscite une adhésion à hauteur de 20 euros par enfant par année.

Madame Betty BESRY indique que la lecture est la base. Il faut promouvoir cette action.

Madame Catherine SILDILLIA espère que l'académie aura une politique éducative pour le bassin marie-galantais réalisée avec l'ensemble des instances inspectrices, rectorat. Cela permettra d'avoir plus d'enseignants sur le territoire.

Monsieur le Maire valide cette proposition en précisant que le problème est vraiment national et une politique éducative s'impose à Marie-Galante.

D/Un point d'information concernant la future ouverture de l'espace de vie sociale au Bourg porté par l'association « Ambition Marie-Galante ».

Monsieur le Maire invite Madame Betty BESRY à présenter son projet. Elle présente ses excuses en raison de son retard.

Elle précise intervenir au titre de Présidente de l'association « Ambition Marie-Galante » qui va créer un espace de proximité pour tout public. Il s'agit de renforcer les liens sociaux et d'améliorer les relations de voisinage.

Le projet a été financé par la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) et d'autres fonds en lien avec l'axe « Intergénérationnel ».

Il se compose d'un espace intergénérationnel muni d'ordinateurs.

Le personnel est une salariée et des bénévoles qui vont :

- Recevoir les enfants et les faire monter en compétences
- Donner des cours du soir aux grands, en présentiel et distanciel (collégiens, étudiants, bénévole)
- Mettre en place des activités pour les petits afin de les adapter à leur environnement
- Donner des cours informatiques aux jeunes et à leurs parents
- Promouvoir la santé afin que la population vieillisse en santé et pour leur bien-être.

Cet espace sera opérationnel au mois de janvier 2024. Pour travailler en symbiose, elle souhaite une collaboration avec le C.C.A.S, le collège et les écoles et une utilisation des structures communales (stade, O.M.C.S).

Mais elle éprouve des difficultés à les utiliser. Il faut que les lieux soient en conformité et sollicite l'intervention de Monsieur le Maire pour ses freins.

Monsieur le Maire émet un avis favorable à ce projet.

N'ayant plus d'observations, le Maire procède à la clôture de la séance. Il est **19h38**.

Le Maire,

Jean-Claude MAËS


Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le



ID : 971-219711082-20231227-DELIB09_01-DE



CONSEIL MUNICIPAL N° 08

Vendredi 08 Décembre 2023 à 18 heures 30 – Salle des délibérations

FEUILLE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	P	A	E	R	Arrivé (e) à	DONNE POUVOIR A	SIGNATURE
<i>LISTE « REUSSIR CAPESTERRE ENSEMBLE »</i>								
1	MAËS Jean-Claude	X						
2	MALADIN Jacques	X						
3	JACQUES Francette	X						
4	CASTANET Jean-Pierre	X			X	19h00		
5	BOËCASSE Manuella		X	X			Pouvoir à Jean-Pierre CASTANET	
6	RIPPON Anne Victor	X						
7	ABATAN Betty	X						
8	MALADIN-NEBOT Kénia	X			X	18h48		
9	ROMAIN José	X						
10	RIPPON Ernestine	X						
11	COLONNEAU Jean-Luc	X						
12	CASTANET Karine		X	X				
13	DARIN Symphorien Edouard	X						
14	LOMBARD Catherine		X	X			Pouvoir à José ROMAIN	
15	NOËL Josselyn		X	X			Pouvoir à Anne Victor RIPPON	
16	ASTASIE Sabrina		X	X			Pouvoir à Jean-Claude MAES	
17	CARABIN Enor	X						
18	ZODROS Livie	X			X	19h05		
19	CARABIN Surgy	X						
<i>LISTE « POUR NOTRE NOUVELLE CAPESTERRE »</i>								
20	BESRY Betty	X			X	19h10		
21	OSSEUX Marius							
22	SILDILLIA Catherine	X						
23	NOËL Patrick	X			X	19h00		

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le



ID : 971-219711082-20231227-DELIB09_01-DE



COMMUNE DE CAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

POUVOIR

Je soussignée Mme ASTASIE Sabrina

Adjoint au Maire

Conseiller Municipal

Donne, par la présente, pouvoir à Monsieur Jean-Claude MAES
Pour me représenter et voter en mes lieu et place, les décisions
du Conseil Municipal en date du :

Vendredi 08 Décembre 2023 à 18H30

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

A Capesterre de Marie-Galante

Le 08/12/2023

Signature

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le



ID : 971-219711082-20231227-DELIB09_01-DE



COMMUNE DECAPESTERRE DE MARIE-GALANTE

POUVOIR

Je soussigné (e) DOMBARO CATHERINE

- Adjoint au Maire
 Conseiller Municipal

Donne, par la présente, pouvoir à MR. ROMAIN JOAË

Pour me représenter et voter en mes lieu et place, les décisions du Conseil Municipal en date du

Vendredi 08 décembre 2023 à 18 heures 30

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

A Capesterre de Marie-Galante

Le ... 08.12.2023

Signature

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le



ID : 971-219711082-20231227-DELIB09_01-DE